

Lettre d'inf'eau

2e semestre 2026



Mieux comprendre ma facture d'eau

Afin de faciliter la compréhension de votre facture, retrouvez ci-dessous tous les éléments qui la composent.

1 Ensemble de référence

A rappeler dans vos correspondances avec nos services.

2 Période de consommation

C'est sur cette période que les tranches de tarification (8) seront appliquées.

3 Votre consommation d'eau

Votre facture est calculée en fonction de votre consommation d'eau réelle. Votre consommation est relevée deux fois par an.

4 Part abonnement et part consommation

Votre facture comprend une part fixe d'abonnement à nos services (voir le détail au recto) ainsi que le montant correspondant à votre consommation réelle d'eau.

5 Montant de la facture à régler

6 Paiement

Papillon à découper et à joindre à votre règlement si paiement par TIP. Les autres modes de paiement sont au verso de la facture.

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet : <https://servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr/> ou en scannant ce QR code.



1

Référence à rappeler : N° du contrat : 114263401 Clé de sécurité : fWdQqW
Occupant : CC VALLEE DE L HERAULT

Adresse du lieu desservi : 2 PARC D ACTIVITE DE CAMALCE - Bât 2 34150 GIGNAC

CC VALLEE DE L HERAULT
2 PARC D ACTIVITE DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

VOS CONTACTS

A l'accueil :
Du lundi au vendredi de 8h à 13h
Chemin de l'Ecosite
34150 GIGNAC
Pour tout renseignement et urgences : 04 67 57 36 26

Par mail :
clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr

Site internet :
servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr

Par courrier :
REGIE SERVICE DES EAUX
VALLEE DE L HERAULT
BP 15
34150 GIGNAC

Facture réelle n 202600257 du 10/12/2025

Eau et Assainissement
Consommation du 10/06/2025 au 09/12/2025
Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025

Voici la présentation simplifiée de votre facture

		Détail au verso
Votre consommation d'eau		120 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00335 €		
Abonnement		Montants
Consommation	0,00335 €/l	158,10
		402,15
Total de la facture		560,25

Montant total à payer avant le 10/01/2026 **560,25 €**

IMPORTANT

Si vous déménagez pensez à résilier votre contrat

Dans le cas contraire vous resterez redevable des factures émises

6

CC VALLEE DE L HERAULT
2 PARC D ACTIVITE DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA034000002000000020260025726
ICS : FR53SDE600282
Référence : 4 02 26 000000202600257 P 105 82 Montant : 563,96 €
Créancier : REGIE SE VALLEE DE L'HERAULT
CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61100
78924 YVELINES

Joindre un relevé d'identité bancaire

002110500261 CC VALLEE DE L HER
941144000186 66140000002026002570340004913706 56396

7 Les types de facture

Une facture réelle est basée sur la consommation relevée sur votre compteur. Sur cette facture, votre consommation est calculée sur votre consommation réelle du 10.06.2025 au 09.12.2025.

8 Les tranches de consommation

Les 15 premiers m³ d'eau sont gratuits. Au-delà, votre consommation est facturée par tranches, selon le volume d'eau utilisé.

- > Gratuit de 0 à 15 m³
- > 1,11 €/m³ de 16 à 50 m³
- > 1,34 €/m³ de 51 à 100 m³
- > 1,55 €/m³ à partir de 101 m³.

9 Facturation eaux usées

L'abonnement finance l'entretien du réseau d'assainissement et des stations d'épuration. La part variable dépend de votre consommation : si vous consommez 120 m³ d'eau potable, 120 m³ d'eaux usées sont traités. Cette part de la facturation n'existe pas sur votre facture si vous êtes en assainissement individuel.

10 Organismes publics

Redevances perçues par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

11 TVA

La facture d'eau est assujettie à la TVA au taux de 5.5% pour la distribution de l'eau et de 10% pour l'assainissement.

7 Facture réelle n° 202600257 du 05/02/2026								
Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m3
1142634	C19FB055197	15 mm	09/12/2025	1125			1245	120
Consommation totale relevée								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture								
	Prix en vigueur au	Tranche	Quantité	Unité	P.U.	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement eau	01/01/2024		365 jours		80,00	80,00	4,40 (5.5%)	84,40
Consommation eau	01/01/2025	1 à 15	15 m3		0,00	0,00	0,00 (5.5%)	0,00
Consommation eau	01/01/2025	16 à 50	35 m3		1,11	38,85	2,14 (5.5%)	40,99
Consommation eau	01/01/2025	51 à 100	50 m3		1,34	67,00	3,69 (5.5%)	70,69
Consommation eau	01/01/2025	101 à 120	20 m3		1,55	31,00	1,71 (5.5%)	32,71
Collecte des eaux usées								
Abonnement assainissement	01/01/2024		365 jours		67,00	67,00	6,70 (10%)	73,70
Consommation assainissement	01/01/2025		120 m3		1,42	170,40	17,04 (10%)	187,44
Organismes publics								
Prélèvement de la ressource en eau	01/01/2025		120 m3		0,10	12,00	0,66 (5.5%)	12,66
Performance des systèmes d'assainissement	01/01/2025		120 m3		0,034	4,08	0,41 (10%)	4,49
Redevance consommation d'eau	01/01/2025		120 m3		0,39	46,80	2,57 (5.5%)	49,37
Performance des réseaux d'eau	01/01/2025		120 m3		0,03	3,60	0,20 (5.5%)	3,80
Total de votre facture						520,73	39,52	560,25
Montant total à payer						520,73	39,52	560,25
Commentaires								
Si nous devons vous rembourser merci de nous faire parvenir votre RIB.								
Les moyens de Paiement mis à votre disposition pour le règlement de votre facture :								
Le Titre Interbancaire de Paiement : Datez et signez le TIP, sans en modifier le montant. Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour à l'adresse qui figure sur le TIP. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.								
Le paiement par chèque : Libellez votre chèque à l'ordre de régie service des eaux Vallée de l'Hérault, joindre obligatoirement le volet TIP, sans le signer, l'agrafer, ni le coller et envoyez le tout en utilisant l'enveloppe retour à l'adresse qui figure sur le TIP. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.								
En espèces et carte bancaire : En vous rendant à l'accueil du service des eaux de la Vallée de l'Hérault avec la présente facture.								
La mensualisation : Formulaire de paiement permettant d'étaler vos règlements sur l'année, adressez vous au service des eaux de la Vallée de l'Hérault, muni d'un relevé d'identité bancaire ou postal, afin d'établir le contrat de mensualisation ou de le télécharger sur l'agence en ligne.								
Le prélèvement automatique : Fournir un relevé d'identité bancaire ou postal et remplir l'autorisation de prélèvement, document disponible auprès du service des eaux de la Vallée de l'Hérault ou en téléchargement sur le site de l'agence en ligne.								
Le paiement en ligne (CB) sur un espace privé : Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur l'agence en ligne : serviceeaux.cc-vallee-herault.fr .								
Le virement bancaire : Virement bancaire sur le compte de la Régie : IBAN : FR7610071340000000200480072 - BIC : TRPUFRP1								
Voie de recours : Dans un délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la facture est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du Code de l'organisation judiciaire et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil. Les réclamations amiables sont à adresser au Service des Eaux de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault. Attention : La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie de la juridiction compétente.								

10 A quoi correspondent les redevances de l'Agence de l'eau ?

L'Agence de l'eau prélève une redevance sur toutes les factures d'eau dont le taux varie en fonction de la performance du réseau. Elle subventionne les actions des collectivités pour améliorer les équipements afin de garantir une eau de qualité et de préserver les ressources : remplacement des réseaux, modernisation des stations d'épuration...

Cette facture type est basée sur une consommation annuelle de 120 m³ (moyenne nationale pour 2,5 personnes). Le montant total de 560,25 € correspond à un prix de 4,66 € par m³ en 2025 en vallée de l'Hérault, un niveau comparable au prix moyen constaté en France qui était de 4,69 € en 2024.

Service des eaux Vallée de l'Hérault

Accueil du public du lundi au vendredi de 8 h à 13 h - Chemin de l'Ecosite, 34150, Gignac

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8 h à 13 h / 14h – 17h

04 67 57 36 26 - Accessible 24h/24 et 7j/7 (en cas d'urgence)

clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr

